

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42369

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 26936 de Mme Bello

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et pluraliste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère profondément régressif de ce projet de loi. Nous nous opposons vivement à cet article qui vise à priver les travailleurs de toute souveraineté sur le pilotage des retraites. Celui ou celle qui sera en charge de produire les chiffres, dont dépendraient des paramètres définis de façon obscure, pourra à loisir décider de l'âge de départ, du montant des pensions, parce que nous aurons voté cette phrase.